



ASSEMBLÉE NATIONALE

PREMIÈRE SESSION

QUARANTE ET UNIÈME LÉGISLATURE

Procès-verbal

de l'Assemblée

Le mardi 18 novembre 2014 — N° 43

**Président de l'Assemblée nationale :
M. Jacques Chagnon**

QUÉBEC

La séance est ouverte à 13 h 45.

AFFAIRES COURANTES

Déclarations de députés

Mme de Santis (Bourassa-Sauvé) fait une déclaration afin d'honorer le peintre Umberto Bruni à l'occasion de ses 100 ans.

M. Gaudreault (Jonquière) fait une déclaration afin de souligner le 30^e anniversaire de la maison d'hébergement La Chambrée de Jonquière.

M. Giguère (Saint-Maurice) fait une déclaration afin de féliciter les lauréats du Gala Distinction Desjardins 2014.

M. Picard (Chutes-de-la-Chaudière) fait une déclaration afin de souligner le 40^e anniversaire de l'entreprise Honco.

Mme Charlebois (Soulanges) fait une déclaration afin de souligner la Semaine de prévention de la toxicomanie.

18 novembre 2014

M. Bérubé (Matane-Matapédia) fait une déclaration afin de rendre hommage aux employés des centres locaux de développement (CLD).

M. Girard (Trois-Rivières) fait une déclaration afin de souligner la Semaine mondiale de l'entrepreneuriat.

M. Jolin-Barrette (Borduas) fait une déclaration afin de souligner le 25^e anniversaire de vie politique municipale de M. Gilles Plante.

M. Arcand (Mont-Royal) fait une déclaration afin de rendre hommage à M. Yves Larocque, directeur général de Notre-Dame-du-Laus, qui prend sa retraite après 45 ans de service auprès de la municipalité.

M. Lisée (Rosemont) fait une déclaration afin de souligner la Semaine de prévention de la toxicomanie.

À 13 h 58, M. Gendron, troisième vice-président, suspend les travaux pour quelques instants.

Les travaux reprennent à 14 h 14.

Moment de recueillement

Déclarations ministérielles

M. Heurtel, ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte aux changements climatiques, fait une déclaration concernant la lutte aux changements climatiques.

M. Gaudreault (Jonquière), commente la déclaration au nom de l'opposition officielle.

M. Martel (Nicolet-Bécancour), commente la déclaration au nom du deuxième groupe d'opposition.

Dépôts de documents

M. Bolduc, ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de la Science, dépose les états financiers et les états du traitement 2013-2014, ainsi que les rapports sur la performance et les perspectives de développement des institutions suivantes :

HEC Montréal	(Dépôt n° 577-20141118)
Polytechnique Montréal	(Dépôt n° 578-20141118)
Université Concordia	(Dépôt n° 579-20141118)
Université Laval	(Dépôt n° 580-20141118)
Université du Québec (siège social)	(Dépôt n° 581-20141118)
Télé-Université du Québec (TÉLUQ)	(Dépôt n° 582-20141118)
Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue	(Dépôt n° 583-20141118)

18 novembre 2014

Université du Québec à Chicoutimi	(Dépôt n° 584-20141118)
Université du Québec en Outaouais	(Dépôt n° 585-20141118)
Université du Québec à Rimouski	(Dépôt n° 586-20141118)
Université du Québec à Trois-Rivières	(Dépôt n° 587-20141118)
Institut national de recherche scientifique (INRS)	(Dépôt n° 588-20141118)
École de technologie supérieure	(Dépôt n° 589-20141118)
Université de Montréal	(Dépôt n° 590-20141118)

M. Fournier, leader du gouvernement, dépose :

La réponse du gouvernement aux pétitions déposées le 9 octobre 2014 par M. Traversy (Terrebonne) concernant la sauvegarde du domaine Garth, à Lorraine;

(Dépôt n° 591-20141118)

La réponse du gouvernement à la pétition déposée le 21 octobre 2014 par Mme Hivon (Joliette) concernant la réouverture du Pont couvert Levasseur à Authier-Nord.

(Dépôt n° 592-20141118)

M. le président dépose :

Le rapport intitulé « Rapport du Commissaire à l'éthique et à la déontologie au président de l'Assemblée nationale au sujet de Mme Nathalie Normandeau, députée de Bonaventure et membre du Conseil exécutif jusqu'au 6 septembre 2011 », en date du 17 novembre 2014;

(Dépôt n° 593-20141118)

18 novembre 2014

Une lettre, en date du 14 novembre 2014, que lui a adressée M^e Serge Charest, membre de la Commission d'accès à l'information, concernant sa démission effective à compter du 17 décembre 2014;

(Dépôt n° 594-20141118)

Le rapport du Directeur général des élections du Québec sur la mise en application de l'article 490 de la Loi électorale, dans le cadre de l'élection partielle du 20 octobre 2014 dans la circonscription de Lévis;

(Dépôt n° 595-20141118)

La copie du préavis de la motion proposée par M. Marceau (Rousseau) qui sera inscrite au *Feuilleton et préavis* du mercredi 19 novembre 2014, sous la rubrique « Affaires inscrites par les députés de l'opposition ».

(Dépôt n° 596-20141118)

Dépôts de rapports de commissions

M. Tanguay (LaFontaine), à titre de président, dépose :

Le rapport de la Commission de la santé et des services sociaux qui, les 20, 21, 22, 23, 27, 28, 29 et 30 octobre et les 5, 6, 10, 11, 12 et 13 novembre 2014, a procédé à des auditions publiques dans le cadre de consultations particulières à l'égard du projet de loi n° 10, Loi modifiant l'organisation et la gouvernance du réseau de la santé et des services sociaux notamment par l'abolition des agences régionales.

(Dépôt n° 597-20141118)

Dépôts de pétitions

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 63 du Règlement, Mme Massé (Sainte-Marie–Saint-Jacques) dépose :

L'extrait d'une pétition, signée par 1 935 citoyens et citoyennes du Québec, concernant la réforme du mode de scrutin au Québec.

(Dépôt n° 598-20141118)

18 novembre 2014

Questions et réponses orales

Il est procédé à la période de questions orales des députés.

À la demande de M. le président, Mme Charbonneau, ministre de la Famille, retire certains propos non parlementaires.

Motions sans préavis

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 185 du Règlement, Mme St-Pierre, ministre des Relations internationales et de la Francophonie, conjointement avec Mme Poirier (Hochelaga-Maisonneuve), M. Martel (Nicolet-Bécancour) et M. Khadir (Mercier), propose :

QUE l'Assemblée nationale du Québec salue la tenue du XV^e Sommet de la Francophonie à Dakar et la désignation de l'organisme Jour de la Terre Québec comme représentant du réseau Earth Day Network dans la Francophonie;

QU'elle reconnaisse l'implication de longue date de Jour de la Terre Québec en faveur de la protection de l'environnement;

QU'elle invite Jour de la Terre Québec à explorer les voies de collaboration possibles avec l'Institut de la Francophonie pour le développement durable, dont le siège est à Québec, afin de mener à bien son nouveau mandat.

Du consentement de l'Assemblée, la motion est adoptée.

Mme Hivon (Joliette), conjointement avec Mme Samson (Iberville) et Mme David (Gouin), présente une motion concernant le suffixe « .quebec »; cette motion ne peut être débattue faute de consentement.

18 novembre 2014

M. Surprenant (Groulx), conjointement avec Mme Massé (Sainte-Marie–Saint-Jacques), présente une motion concernant l’octroi et la gestion des contrats publics dans l’industrie des technologies de l’information et des communications; cette motion ne peut être débattue faute de consentement.

M. Khadir (Mercier), conjointement avec M. Drainville (Marie-Victorin), présente une motion concernant la compagnie TransCanada Energy.

DÉCISION DE LA PRÉSIDENTE

M. Gendron, troisième vice-président, déclare cette motion irrecevable. Lorsque la présidence de l’Assemblée constate qu’à sa face même, le libellé d’une motion est contraire au Règlement parce qu’il contient un langage blessant « à l’adresse de qui que ce soit », elle se doit de déclarer la motion irrecevable. Ce faisant, la présidence n’a donc pas à soumettre la motion à un consentement pour en débattre.

Le fait que cette motion soit irrecevable n’a pas pour effet d’empêcher un député de présenter une autre motion sur ce sujet. Par contre, il faut que le libellé de la motion en question soit conforme au Règlement.

Du consentement de l’Assemblée pour déroger à l’article 84.1 et conformément à l’article 146 du Règlement, M. Sklavounos, leader adjoint du gouvernement, propose :

QUE la Commission des institutions, dans le cadre de l’étude du projet de loi n° 21, Loi concernant principalement la mise en œuvre d’ententes en matière de travail entre le gouvernement du Québec et le Conseil Mohawk de Kahnawake, procède à des consultations particulières et tienne des auditions publiques le mardi 25 novembre 2014, à la salle Louis-Hippolyte-La Fontaine et, qu’à cette fin, elle entende les organismes suivants :

Mohawk Self Insurance et Conseil mohawk de Kahnawake
Régie du bâtiment du Québec
Commission de la santé et de la sécurité du travail

18 novembre 2014

Commission de la construction du Québec
CSN-Construction
FTQ-Construction

QU'une période de 12 minutes soit prévue pour les remarques préliminaires, répartie de la manière suivante : 6 minutes au groupe parlementaire formant le gouvernement, 3 minutes 30 secondes au groupe parlementaire formant l'opposition officielle et 2 minutes 30 secondes au deuxième groupe d'opposition;

QUE la durée maximale de l'exposé de chaque organisme soit de 10 minutes et l'échange avec les membres de la Commission soit d'une durée maximale de 50 minutes partagées ainsi : 25 minutes pour le groupe parlementaire formant le gouvernement, 15 minutes pour l'opposition officielle et 10 minutes pour le deuxième groupe d'opposition;

QUE le ministre responsable des Affaires autochtones soit membre de ladite commission pour la durée du mandat.

Du consentement de l'Assemblée, la motion est adoptée.

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 84.1 et conformément à l'article 146 du Règlement, M. Sklavounos, leader adjoint du gouvernement, propose :

QUE la Commission de l'aménagement du territoire, dans le cadre de l'étude du projet de loi n° 23, Loi modifiant la Charte de la Ville de Montréal relativement à la composition du comité exécutif, tienne une consultation particulière afin d'entendre la Ville de Montréal le mercredi 26 novembre 2014, à la salle Louis-Joseph-Papineau;

QU'une période de 12 minutes soit prévue pour les remarques préliminaires, répartie de la manière suivante : 6 minutes au groupe parlementaire formant le gouvernement, 3 minutes 30 secondes au groupe parlementaire formant l'opposition officielle et 2 minutes 30 secondes au deuxième groupe d'opposition;

QUE la durée maximale de l'exposé de chaque organisme soit de 10 minutes et l'échange avec les membres de la Commission soit d'une durée maximale de 50 minutes partagées ainsi : 25 minutes pour le groupe parlementaire formant le gouvernement, 15 minutes pour l'opposition officielle et 10 minutes pour le deuxième groupe d'opposition;

QUE le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire soit membre de ladite commission pour la durée du mandat.

Du consentement de l'Assemblée, la motion est adoptée.

Avis touchant les travaux des commissions

M. Sklavounos, leader adjoint du gouvernement, convoque :

- la Commission des transports et de l'environnement, afin de poursuivre ses auditions publiques dans le cadre de consultations particulières à l'égard du projet de loi n° 16, Loi modifiant la Loi sur les véhicules hors route et d'autres dispositions;
- la Commission des finances publiques, afin de poursuivre l'étude détaillée du projet de loi n° 15, Loi sur la gestion et le contrôle des effectifs des ministères, des organismes et des réseaux du secteur public ainsi que des sociétés d'État;
- la Commission de l'aménagement du territoire, afin de poursuivre l'étude détaillée du projet de loi n° 3, Loi favorisant la santé financière et la pérennité des régimes de retraite à prestations déterminées du secteur municipal;
- la Commission de l'agriculture, des pêcheries, de l'énergie et des ressources naturelles, afin de poursuivre l'étude détaillée du projet de loi n° 11, Loi sur la Société du Plan Nord;

18 novembre 2014

- la Commission des institutions, afin de poursuivre l'étude détaillée du projet de loi n° 17, Loi modifiant la Loi sur le Barreau, la Loi sur le notariat et le Code des professions.

M. Gendron, troisième vice-président, donne l'avis suivant :

- la Commission des institutions se réunira en séance de travail afin de statuer sur une demande d'accès aux mémoires non rendus publics lors de la consultation générale sur le projet de loi n° 60 lors de la 40^e législature.

Renseignements sur les travaux de l'Assemblée

M. Gendron, troisième vice-président, informe l'Assemblée que, le mercredi 19 novembre 2014, aux affaires inscrites par les députés de l'opposition, sera débattue la motion de M. Marceau (Rousseau).

Cette motion se lit comme suit :

QUE l'Assemblée nationale approuve la position du ministre de l'Économie, de l'Innovation et des Exportations selon laquelle il faut maintenir les crédits d'impôt destinés aux sociétés de jeux vidéo, à l'aéronautique, aux technologies de l'information et aux entreprises culturelles.

AFFAIRES DU JOUR

Projets de loi du gouvernement

Adoption

M. Coiteux, ministre responsable de l'Administration gouvernementale et de la Révision permanente des programmes et président du Conseil du trésor, propose que le projet de loi n° 12, Loi concernant la mise en œuvre de recommandations du comité de retraite de certains régimes de retraite du secteur public et modifiant diverses dispositions législatives, soit adopté.

Après débat, la motion est adoptée et, en conséquence, le projet de loi n° 12 est adopté.

À 15 h 45, à la demande de M. Sklavounos, leader adjoint du gouvernement, M. Gendron, troisième vice-président, suspend les travaux jusqu'à l'expiration du délai pour recevoir les avis de débats de fin de séance.

Les travaux reprennent à 15 h 54.

À 15 h 55, à la demande de M. Sklavounos, leader adjoint du gouvernement, et du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 20 du Règlement, M. Gendron, troisième vice-président, suspend les travaux jusqu'à 18 heures.

Débats de fin de séance

À 18 h 03, l'Assemblée tient trois débats de fin de séance :

- le premier, sur une question adressée par M. Traversy (Terrebonne) à Mme Charbonneau, ministre de la Famille, portant sur le sujet suivant : « La modification du mécanisme d'octroi de places en garderie par la ministre »;
- le deuxième, sur une question adressée par Mme Soucy (Saint-Hyacinthe) à Mme Vien, ministre du Tourisme, portant sur le sujet suivant : « La prime de départ de l'ex-PDG de Tourisme Montréal »;
- le troisième, sur une question adressée par Mme Léger (Pointe-aux-Trembles) à M. Bolduc, ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport, portant sur le sujet suivant : « L'entente avec les écoles illégales ».

M. Bolduc, ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport, propose l'ajournement des travaux au mercredi 19 novembre 2014, à 9 h 45.

La motion est adoptée.

À 18 h 40, M. Gendron, troisième vice-président, lève la séance et, en conséquence, l'Assemblée s'ajourne au mercredi 19 novembre 2014, à 9 h 45.

Le Président

JACQUES CHAGNON